

# NOTICE

## Comment bien compléter votre DADS

(Déclaration Annuelle de Données Sociales)

	Zone	Descriptif
1	Identité du salarié	NNI : Numéro de sécurité sociale du salarié Vérifier les informations pré-remplies, et les modifier en cas d'anomalie.
2	Emploi	Nature de l'emploi.
3	Cotisations RAC (Régime d'Assurance Chômage)	Indiquer si le salarié cotise ou non à l'assurance chômage en indiquant O pour Oui ou N pour Non
4	Période	Pour les CDD, indiquer les dates de début et de fin de chaque contrat de travail (une ligne pour chaque période). Pour les nouveaux CDI, indiquer la date de début.
5	% d'activité	Pourcentage d'activité inscrit au contrat de travail.
6 à 8		<i>Indiquer le salaire pour chaque période de travail (une ligne par période).</i>
6	Salaire brut	Salaire brut annuel perçu (arrondi)
7	Salaire net	<b>Salaire net imposable (hors heures supplémentaires exonérées)</b>
8	Plafond	Base brute annuelle soumise à cotisations sociales (arrondi) Plafond 2013 = 37 032 €
9	Intéressement	Indiquer le montant des sommes versées au titre de la participation. Distinguer selon que ce montant est imposable ou non imposable (si dépôt d'un accord de participation auprès de la DCSTEP et respect des conditions d'indisponibilité).
10	Avantages en nature	Indiquer tous les avantages, en argent ou en nature (y compris les biens et prestations de service fournies par l'employeur aux salariés), accordés aux intéressés en plus de traitements et salaires, émoluments, pensions ou rentes viagères : évaluer les avantages en nature pour leur montant réel. Une évaluation forfaitaire est prévue pour le logement, l'usage privée d'un véhicule et pour la fourniture de repas.
11	Nombre d'heures de travail	Nombre d'heures travaillées sur l'année. (Heures supplémentaires incluses)
12	Nombre d'heures supplémentaires	Nombre d'heures supplémentaires ou complémentaires réalisées dans l'année
13	Montant net des heures supplémentaires	<b>Montant net des heures supplémentaires exonérées (Article 53-19 du code local des impôts)</b>
14	Exonération cotisations sociales	Si vous avez bénéficié d'une exonération de cotisations pour l'employé, cocher la case correspondante. (Exonération Lopom, CUI-CAE, Contrat accès à l'emploi, Contrat de professionnalisation)
15	Type de contrat	Indiquer le type de contrat : - CDI : contrat à durée indéterminée - CDD : contrat à durée déterminée
16	Honoraires	Honoraires versés au cours de l'année

*Pour toute information :*

► Service Cotisations de la CPS 05 08 41 15 72

► Services Fiscaux 05 08 41 10 80